



République Tunisienne
Ministère des Finances

Cadre de Dépenses à Moyen Terme CDMT

Guide Méthodologique

Décembre 2009



Union Européenne

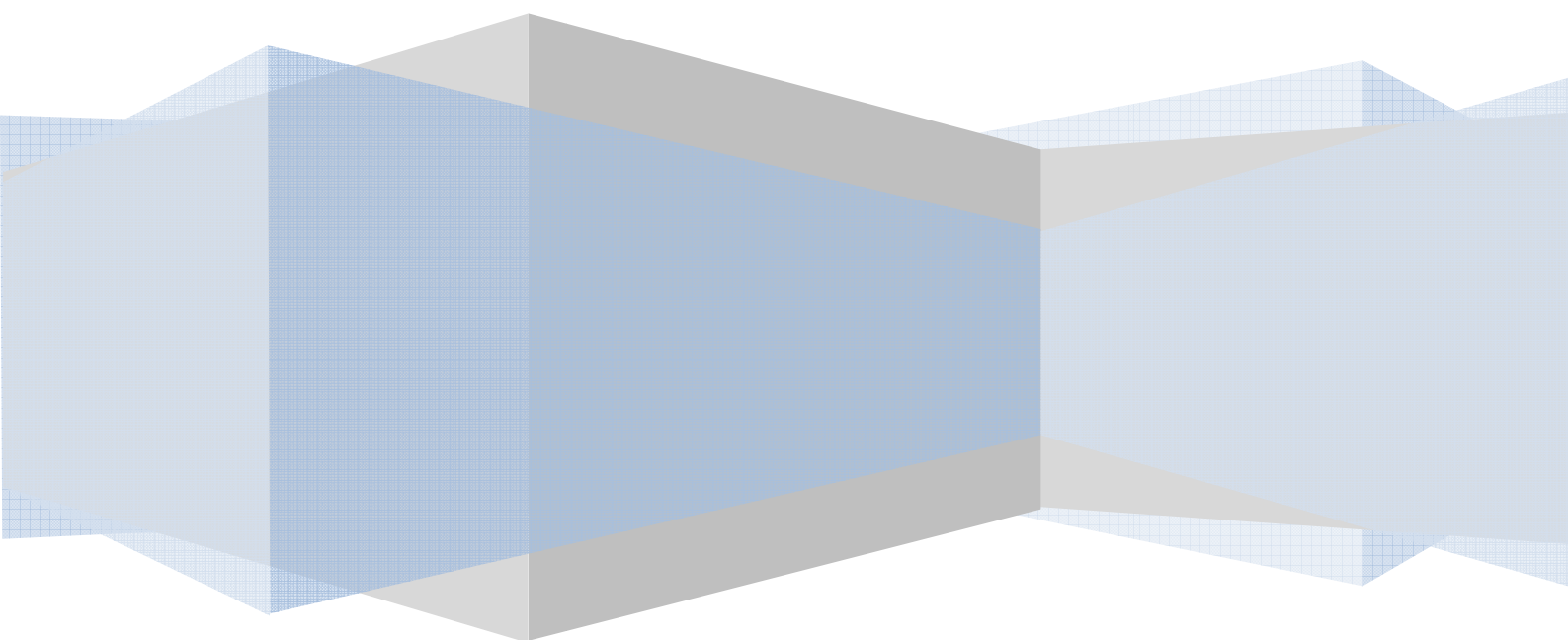


TABLE DES MATIERES

A.	Les instruments de programmation financière à moyen terme	4
1.	Objectifs du CDMT	4
2.	Les instruments de programmation	4
2.1	Le cadre macroéconomique à moyen terme et le TOFE prévisionnel.....	4
2.2	Le CDMT	5
3.	Les caractéristiques générales d'un CDMT	7
B.	Procédure de préparation du CDMT et du budget.....	13
1.	Principes généraux.....	13
1.1	La budgétisation en deux temps.....	13
1.2	Politiques publiques/programmes en cours et changements	14
1.3	Les réserves	14
2.	Organisation de la préparation du budget et du CDMT.....	15
2.1	Le calendrier des activités.....	15
2.2	La phase "stratégique"	15
2.3	Phase de préparation des prévisions budgétaires détaillées.....	17
C.	Le document CDMT global	20
D.	Les CDMT sectoriels/ministériels.....	22
1.	Couverture d'un CDMT sectoriel/ministériel	22
2.	Structure d'un CDMT sectoriel/ministériel.....	23
3.	La programmation des dépenses et ressources	24
3.1	Les points de départ.....	24
3.2	L'arbitrage intrasectoriel	25
4.	Les documents	26
	ANNEXE I. BUDGET DE PERFORMANCE MINISTERIEL.....	29
	ANNEXE II. REFERENCES	0

INTRODUCTION

La Tunisie s'est engagée dans la transformation de son cadre de gestion budgétaire, afin de développer une approche budgétaire orientée vers la performance et renforcer le lien entre le budget et les objectifs de politique publique. Cette approche est désignée par l'expression "gestion du budget par objectifs" (GBO).

Afin de permettre le développement de cette nouvelle approche budgétaire, la possibilité d'affecter, dans la loi de finances, les ressources selon des programmes a été introduite dans la loi organique du budget, lors de sa révision en mai 2004. La restructuration des budgets des ministères en programmes, le suivi de la performance et la mise en place au sein des ministères d'une gestion par programme seront des éléments clefs de la GBO. A cette fin, un projet de guide méthodologique pour la nomenclature des programmes a été préparé en 2007¹. Ce guide sera complété par un guide sur le suivi de la performance en cours de préparation. Les ministères pilotes ont établi un projet de structuration de leur budget en programmes sur la base des recommandations de ce guide.

Le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle est un élément important d'une budgétisation basée sur les politiques publiques. Une approche pluriannuelle peut aussi faciliter le suivi de la performance, en donnant un cadre pour le suivi du progrès réalisé. Son développement a été engagé avec l'élaboration de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie (MESRST) et le ministère de l'Education et de la Formation (MEF).

Le présent guide méthodologique CDMT vise à appuyer le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle. Ce développement comprend:

- la préparation par le ministère des Finances (MF), dès 2009, d'un tableau des opérations financières de l'Etat prévisionnel (TOFE) donnant les projections pluriannuelles des grands agrégats budgétaires;
- la préparation par le MF, d'un CDMT global, appelé aussi cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), donnant une projection sur trois ans des dotations budgétaire par secteur, ou ministère, conforme au TOFE prévisionnel;
- la préparation par les ministères sectoriels de CDMT sectoriels. Cette préparation sera engagée progressivement, en commençant en 2009 par les ministères pilotes.

Le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle doit être étroitement coordonné avec les autres actions visant à la mise en place de la GBO, afin d'assurer la cohérence entre ces diverses actions et éviter tout éparpillement des efforts.

Dans le cadre du suivi de la performance, il devrait être préparé; (i) un projet annuel de performance (PAP) –pour employer la terminologie française, celle du Canada étant "rapport sur

¹ Pierre Demangel. "Etablissement des nomenclatures de programme et présentation budgétaire: Guide méthodologique". Elaboré dans le cadre de la coopération avec le département développement économique et social, région Afrique du Nord et Moyen Orient- Banque mondiale. Juin 2007.

les plans et priorités"- présentant les résultats et les progrès en matière d'efficience attendus pour la ou les années suivantes; (ii) un rapport annuel de performance (RAP) présentant les réalisations.

Afin de garantir la cohérence de ces documents, les efforts devraient se concentrer sur la préparation d'un document unifiant PAP et CDMT, comme cela se fait dans de nombreux pays. Cela n'interdit pas dans un premier temps de ne publier qu'une partie de ce document unique, ou d'en différencier les sections selon l'usage. Le RAP devrait par ailleurs contenir des éléments synthétiques d'exécution financière du budget annuel.

Le plan de ce document unique (CDMT et projet de performance) est présenté ci-dessous en annexe. Toutefois, en ce qui concerne la méthodologie de préparation des sections relatives à la performance de ce document, il conviendra de se référer au guide sur la performance mentionné ci-dessus.

Le présent guide comporte les sections suivantes:

- Section A. "Les instruments de programmation financière à moyen terme". Cette section présente les objectifs du CDMT et l'articulation entre: (i) Plan de développement économique et social et/ou stratégies; (ii) TOFE; (iii) CDMT global et sectoriel/ministériel; et (iv) budget annuel.
- Section B. Cette section présente la procédure de préparation du CDMT et du budget.
- Section C. Cette section présente le CDMT global.
- Section D. Cette section présente les CDMT sectoriels/ministériels, et est complétée par l'annexe I.
- L'annexe I présente un plan détaillé de CDMT sectoriel (comprenant un PAP).
- L'annexe II présente une bibliographie sommaire et liste quelques sites Web de ministères des Finances préparant un CDMT.

A. Les instruments de programmation financière à moyen terme

Cette section présente les objectifs de l'approche CDMT et l'articulation entre les divers instruments de planification et programmation, qui comprennent : (i) le Plan de développement économique et social et les stratégies ; (ii) le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ; (iii) le CDMT global et sectoriel ; et (iv) le budget annuel.

1. Objectifs du CDMT

Le CDMT est un instrument de programmation triennal glissant permettant de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle, afin de :

- *Renforcer la discipline budgétaire globale*, notamment la viabilité des politiques budgétaires, en s'assurant que l'impact budgétaire futur des politiques budgétaires est compatible avec les possibilités financières de l'Etat et est en adéquation avec le cadre macroéconomique.
- *Renforcer l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources*, par le développement d'outils et méthodes assurant le lien entre, d'une part, les stratégies et le Plan de développement économique et social (dit ci-dessous "le Plan"), et, d'autre part, le budget annuel. Dans le cadre du budget annuel, les inflexions qui peuvent être apportées aux politiques budgétaires sont marginales. Un CDMT vise à définir le sentier de réalisation des objectifs stratégiques définis dans le Plan de développement économique et social et les autres documents stratégiques.
- *Améliorer la performance opérationnelle*, c'est-à-dire l'efficacité et l'efficace dans la fourniture de services publics, en donnant aux gestionnaires une meilleure prévisibilité pour gérer leurs programmes et en contribuant à fournir un cadre pour le suivi de la performance. Toutefois, il n'est possible d'améliorer la prévisibilité que si les procédures sont disciplinées et si le CDMT respecte les contraintes financières.

La préparation d'un CDMT ne se substitue ni au plan de développement économique et social, ni au budget annuel. Il vise à établir le lien entre, d'une part, les objectifs stratégiques et le Plan et, d'autre part, le budget annuel en définissant le cheminement pour l'atteinte de ces objectifs et en encadrant les adaptations du budget requises pour la mise en œuvre des actions retenues.

2. Les instruments de programmation

2.1 Le cadre macroéconomique à moyen terme et le TOFE prévisionnel

Le Plan et les stratégies sectorielles fournissent les orientations de la politique budgétaire, mais le budget doit aussi tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique et financière. Le point de départ dans la prise en compte de cette évolution est la préparation d'un cadre macroéconomique à moyen terme.

Un cadre macroéconomique à moyen terme comprend une projection des principaux comptes macroéconomiques, dont notamment:

- l'équilibre entre les emplois et les ressources du marché des biens et services (PIB, consommation, investissement national brut, importations et exportations);
- la situation monétaire;
- la balance des paiements (importation, exportations, mouvement des capitaux, etc.);
- les opérations financières de l'Etat qui sont présentées dans un tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) prévisionnel.

Le TOFE prévisionnel présente les prévisions de recettes par grande catégorie (impôts directs, droits et taxes à l'importation, etc.), les dépenses par grande nature économique (dépenses de personnel, dépenses en biens et services, etc.), les objectifs de déficit/surplus et les prévisions de financement. Il couvre souvent une période de trois à quatre ans. Il est préparé et mis à jour, souvent plusieurs fois, au cours du cycle de préparation du budget afin de prendre en compte les évolutions de la conjoncture économique.

Le TOFE vise à assurer la discipline financière globale. Il doit être basé sur des prévisions réalistes de recettes et financements.

Pour être un instrument pleinement efficace pour la réalisation des objectifs de discipline et stabilité financière, le TOFE doit en principe couvrir les opérations financières de l'ensemble de l'administration publique (administration centrale, collectivités territoriales, caisses de sécurité sociale). Toutefois, pour des questions de délai de disponibilité des données et pour concentrer les efforts sur l'essentiel, dans un premier temps, le TOFE qui sera préparé dans le cadre de l'exercice CDMT sera limitée à l'administration publique centrale, hors caisses de sécurité sociale et hors certains établissements administratifs.

La définition de la politique budgétaire globale ne doit pas être limitée aux seules projections du TOFE. La préparation de stratégies en matière de gestion de la dette ou de politique fiscale est essentielle. Le TOFE doit aussi être accompagné de diverses études analytiques comprenant, entre autres, une analyse des risques, notamment en cas de retournement de la conjoncture économique, et une analyse des passifs éventuels, comme par exemple ceux liés aux garanties d'emprunt.

Le TOFE prévisionnel est préparé par la direction générale des ressources et des équilibres (DGRE) du MF en coordination avec le ministère du Développement et de la Coopération internationale (MDCI), qui est responsable de la préparation des projections macro-économiques.

2.2 Le CDMT

Les cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) répartissent les dépenses totales données par le TOFE selon leur destination (ministère, direction ou programme, etc.). Un CDMT est un programme pluriannuel de dépenses glissant, préparé tous les ans. Selon le niveau auquel est opérée l'allocation des ressources, on peut distinguer:

- Pour l'allocation intersectorielle des ressources, le *CDMT global*,² appelé aussi *cadre budgétaire à moyen terme (CBMT)*. Le CDMT global définit des enveloppes de ressources par secteur ou par ministère, qui doivent être totalement cohérentes avec le TOFE prévisionnel et ;
- Pour l'allocation intra-sectorielle des ressources, les *CDMT sectoriels/ministériels*. Ces CDMT répartissent les plafonds de dépense par ministère dérivés du CDMT global, par programme, ou par division administrative, et, éventuellement, par activité. Pour que les responsabilités dans leur mise en œuvre soient clairement définies et leur lien avec le budget soit effectif, *les CDMT "sectoriels" doivent être des CDMT ministériels*³. Cela n'exclut pas la préparation de documents de politique transversale, mais le présent guide est centré sur des CDMT ministériels totalement intégrés dans le processus budgétaire.

Le diagramme 1 illustre de façon schématique l'articulation entre les instruments de planification et programmation financière:

- Le Plan et les stratégies sectorielles sont élaborés en amont des processus de budgétisation et de programmation financière.
- Le TOFE prévisionnel donne l'enveloppe globale des ressources. Il doit prendre en compte les récentes évolutions financières et économiques, de façon à assurer la stabilité macroéconomique et des finances publiques.
- L'enveloppe globale des ressources (CDMT global) est allouée aux secteurs en fonction à la fois des stratégies et des contraintes financières définies dans le TOFE.
- Les CDMT sectoriels/ministériels allouent les enveloppes de ressources sectorielles à des programmes et activités selon la stratégie du secteur. La démarche entre CDMT global et CDMT sectoriel/ministériel peut être en partie itérative, mais fondamentalement les choix intersectoriels découlent du Plan et des stratégies nationales.
- Les dépenses associées aux stratégies seront exécutées via le budget annuel. Le budget et la première tranche annuelle du CDMT doivent être cohérents.

Le tableau 1 précise l'articulation entre les différents cadres de programmation financière⁴ :

- Le TOFE prévisionnel est une composante du cadre macro-économique à moyen terme.
- Le CDMT global détaille les projections de dépenses du TOFE par ministère.

² Le terme "CDMT global" est utilisé dans les plusieurs pays francophones d'Afrique, pour désigner ce type de CDMT. Toutefois, d'autres pays utilisent le terme CBMT (*MTBF* en anglais).

³ Le terme "ministériel" est utilisé au sens large. Il peut comprendre les institutions des Pouvoirs publics. Le présent guide ne traite pas des documents de politique transversale, couvrant plusieurs ministères. Les termes CDMT sectoriels et CDMT ministériel sont donc considérés dans le présent guide comme synonymes.

⁴ La ventilation des dépenses par nature figurant dans ce tableau se réfère aux concepts actuels ("rémunérations", "moyens de service", etc.). Lorsque la nomenclature économique des dépenses budgétaire sera mise en conformité avec les standards internationaux, quelques reclassements pourraient s'avérer nécessaires, notamment pour les dépenses de développement.

- Les CDMT sectoriels/ministériels détaillent les projections de dépense du CDMT global par programme. En pratique le degré de détail des CDMT sectoriels/ministériels est très varié.

A la différence des chiffrages de stratégie, qui peuvent comporter des variantes et des gaps de financement à rechercher, les CDMT doivent respecter les contraintes financières. L'encadré 1 présente quelques définitions, ou présentations, du CDMT qui rappellent cet aspect essentiel d'un CDMT.

3. Les caractéristiques générales d'un CDMT

Ce que sont un CDMT et une procédure CDMT varient d'un pays à l'autre. Néanmoins, en général, les CDMT présentent les caractéristiques suivantes:

- *Les projections de dépense du CDMT sont établies pour une période de trois à quatre ans.* Un horizon plus court est souvent insuffisant pour programmer les changements de politique budgétaire et apprécier l'impact budgétaire futur des programmes budgétisés. Une programmation financière sur un horizon plus long serait fortement aléatoire. Néanmoins, des études stratégiques à plus long terme sont aussi nécessaires pour préparer les politiques sectorielles. Pour les CDMT préparés en Tunisie une période de projection de trois ans a été retenue.
- *Afin de permettre l'analyse de l'évolution de la politique budgétaire, le CDMT doit fournir des données sur l'exécution budgétaire.* Il est suggéré que les CDMT préparés en Tunisie couvrent de préférence une période de sept ans⁵: (i) les réalisations pour les trois années passées; (ii) le budget de l'année en cours; et (iii) trois ans pour la période de projection.
- *Le CDMT est préparé annuellement⁶.* La préparation d'un CDMT doit être un élément de la préparation du budget annuel.
- *La première année du CDMT est conforme au budget. Les années suivantes sont indicatives et peuvent être révisées lors de la préparation du CDMT suivant.* Toutefois pour que l'exercice soit crédible et contribue à l'amélioration de la prévisibilité, les prévisions indicatives des deux et troisièmes tranches annuelles du CDMT doivent être réalistes. Ainsi que développé dans l'examen de la procédure CDMT ci-dessous, une année t les prévisions du CDMT t à t+2 préparé l'année précédente (t-1) donnent une ligne de référence pour la préparation du budget de l'année t+1 et du CDMT t+1 à t+3.
- *Un CDMT regroupe toutes les dépenses des administrations publiques qu'il couvre, quelles que soient leur nature économique et leurs sources de financement.* Le CDMT permet ainsi d'examiner ensemble les dépenses d'investissement et de fonctionnement, ce qui facilite les arbitrages entre ces deux types de dépense. Il fournit un cadre pour l'examen de l'impact sur le budget de fonctionnement des programmes d'investissement s'achevant au cours de la période du CDMT.

⁵ En période de démarrage de l'exercice, les années passées pourront être limitées à une ou deux années.

⁶ A l'exception du Royaume Uni, où, pour environ 50 pour cent des dépenses, le CDMT n'est révisé que tous les deux ans, et de la France où le CDMT 2009-2011 donne des plafonds de dépense par mission pour la période 2009-2010.

- *Un CDMT doit distinguer: (i) les programmes/politiques en cours et (ii) les changements de politiques.*
- *Un CDMT doit être basé sur des hypothèses de recettes prudentes.* Il est souhaitable qu'il comprenne pour chacune de ses tranches annuelles une réserve pour imprévus, et, pour les tranches suivant la première année, une réserve de programmation
- *Les CDMT ne sont pas de simples tableaux de chiffres,* ils doivent comprendre des analyses de la politique budgétaire.
- *Le CDMT est exprimé en monnaie courante.* En effet, le CDMT est un instrument de programmation financière.

Au-delà de ces caractéristiques générales, il existe une variété de CDMT. On peut ainsi, comme noté ci-dessus, distinguer, dans de nombreux pays, le CDMT global (ou CBMT), qui ne traite que l'allocation intersectorielle des ressources, et les CDMT sectoriels, qui détaillent les dépenses d'un ministère par programme ou entité administrative, voire par activité. Le degré de détail des projections de dépense des CDMT sectoriels est très variable.

Certains pays ne préparent qu'un CDMT global (par exemple, l'Allemagne). Quelquefois, les CDMT sectoriels sont des documents distincts de l'annexe à la loi des finances présentant les crédits de paiement (le budget annuel)⁷. Ces CDMT sectoriels peuvent ou non être inclus dans les documents budgétaires transmis au Parlement. En France, des projections de dépenses agrégées par programme sont présentées dans des "projets de performance" annexés à loi de finances. Par contre, dans plusieurs pays, les projections pluriannuelles de dépense sont préparées et publiées avec le même degré de détail, sous le même format et dans le même document que les crédits de paiement du budget (Afrique du Sud, Australie, Danemark, Ile Maurice, Turquie, etc.). Budget ministériel et "CDMT sectoriel/ministériel"⁸ forment alors un seul et même document. Le budget comporte en prévision plusieurs colonnes, la première colonne en prévision correspondant aux crédits au paiement, les suivantes à des projections indicatives de dépense.

Certains des CDMT sectoriels/ministériels sont des budgets de programme (ou de performance) comportant des indicateurs de performance par programme, voire par activité. Ils fournissent alors un cadre pour le suivi de la performance au niveau des programmes. CDMT et "projet annuel de performance" forment alors un même document, comme il est proposé ci-dessous⁹.

Compte tenu de l'approche progressive adoptée en Tunisie pour la mise en place du CDMT et de la GBO, dans une première phase il sera mis en place:

- Un TOFE et un CDMT global qui encadreront l'allocation intersectorielle des ressources et les CDMT sectoriels.

⁷ Le terme "budget annuel" désigne dans cette section l'annexe à la loi des finances qui présente les crédits de paiement, il ne désigne pas l'ensemble des documents budgétaires transmis au Parlement. Par exemple, les CDMT du Bangladesh et les budgets de programme pluriannuel du Mali, qui sont inclus dans les documents présentés au Parlement avec le budget annuel, et les "budgets-programme" pluriannuels du Benin sont des documents distincts de l'annexe à la loi des finances constituant le budget annuel.

⁸ Le terme "CDMT sectoriel" est peu utilisé dans ces situations puisqu'il s'agit du même document que le budget.

⁹ Tel est le cas pour les CDMT du Bangladesh et du Benin et du "rapport sur les plans et priorités" du Canada.

- Des CDMT sectoriels qui: (i) seront des documents séparés du budget annuel, mais conformes au budget annuel pour leur champ commun, cette approche facilitera une mise en place progressive du CDMT, commençant par les ministères pilotes; et (ii) formeront avec les PAP un document unique, afin de garantir la cohérence entre les divers exercices conduits dans le cadre de la GBO et limiter la multiplication des documents.

Le contenu des documents CDMT est présenté, ci-dessous, pour le CDMT global dans la section C et pour les CDMT sectoriels dans la section D et en annexe.

Diagramme 1

Plans/stratégies, cadres à moyen terme et budget

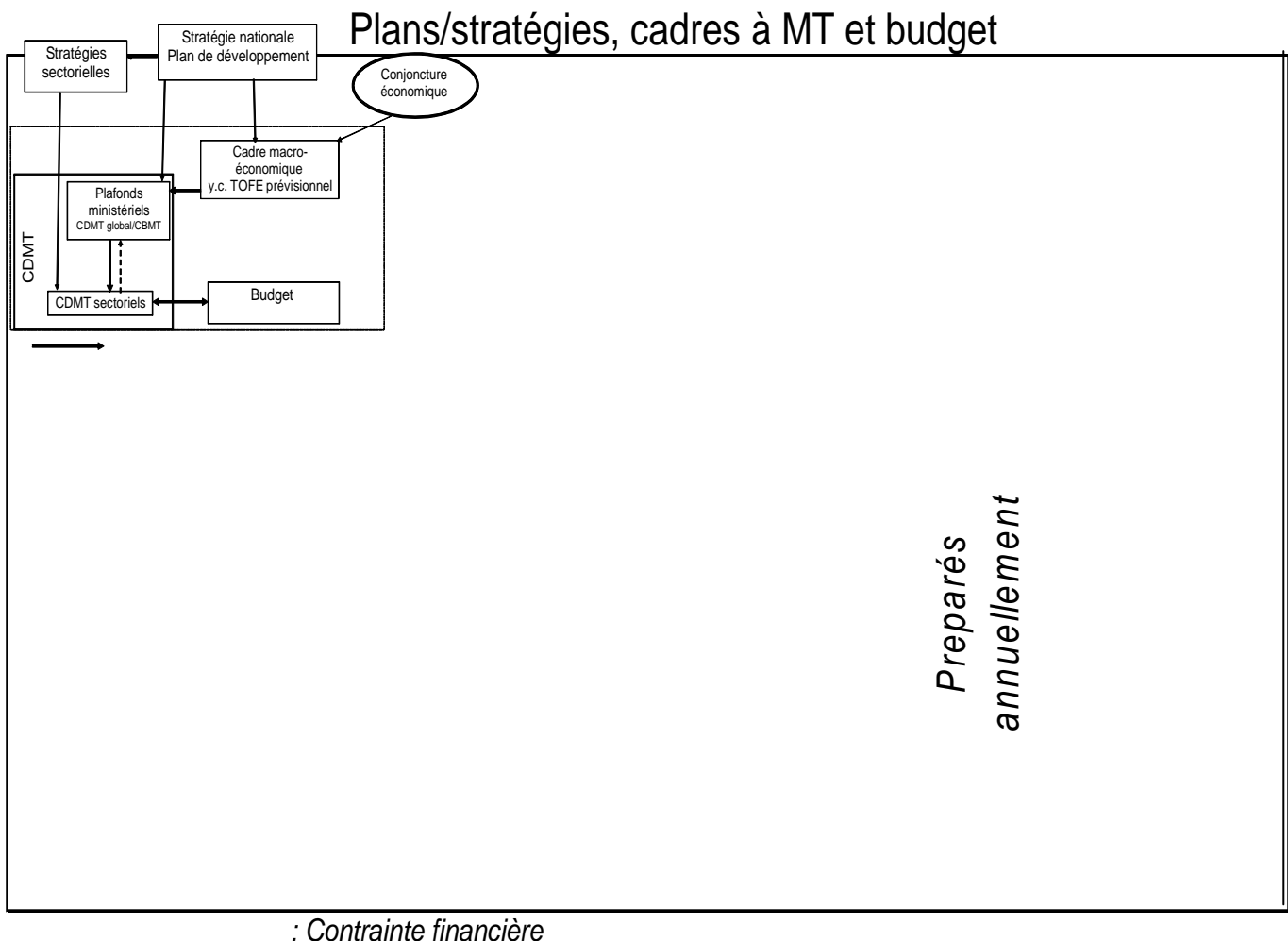


Tableau 1

Cadres de programmation financière à moyen terme

CADRES A MOYEN TERME

	Année t-2	Année t-1	Année t	année t+1	année t+2	année t+3
	Réalis.	Réalis.	Budget	Projection		
Cadre macro-économique à moyen terme						
Secteur réel (équilibre emploi-ressources)						
Secteur monétaire						
Balance des paiements						
Secteur privé et public non administratif						
Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) prévisionnel						
Recettes et dons						
Dépenses totales						
<i>Rémunérations</i>						
<i>Moyens de service</i>						
<i>Intérêts</i>						
<i>Interventions</i>						
<i>Développement</i>						
CDMT global						
Défense						
<i>Rémunérations</i>						
<i>Moyens de service et interventions</i>						
<i>Développement</i>						
Education						
<i>Rémunérations</i>						
<i>Moyens de service et interventions</i>						
<i>Développement</i>						
CDMT MESRST	Administration générale					
	<i>Rémunérations</i>					
	<i>Moyens de serv. et interv.</i>					
	<i>Développement</i>					
	Enseignement					
	<i>Rémunérations</i>					
	<i>Moyens de serv. et interv.</i>					
	<i>Développement</i>					
	Recherche scientifique					
	<i>Rémunérations</i>					
<i>Moyens de serv. et interv.</i>						
<i>Développement</i>						
Œuvres universitaires						
<i>Rémunérations</i>						
<i>Moyens de serv. et interv.</i>						
<i>Développement</i>						
<i>Etc.</i>						
Tourisme						
<i>Rémunérations</i>						
<i>Moyens de service et interventions</i>						
<i>Développement</i>						
<i>Etc</i>						
Déficit/surplus						
Financement						

Encadré 1 CDMT et cadrage budgétaire

Tel que défini dans littérature budgétaire, le CDMT est un instrument pour encourager la formulation des priorités et vise à abandonner une approche basée sur les besoins.

Manuel de la Banque mondiale

"Un CDMT comprend une enveloppe financière globale fixée au sommet par les services centraux, des discussions à la base pour l'estimation des coûts présents et à moyen terme des options de politique publique et, enfin, un processus d'ajustement des coûts et des ressources disponibles. Normalement, **l'ajustement des coûts est décidé dans le cadre du cycle budgétaire annuel**. Les discussions budgétaires doivent porter principalement sur les changements de politique sectorielle rendus nécessaires par l'évolution des conditions macroéconomiques ou des priorités gouvernementales.

Une prévision à moyen terme prudente des ressources financières disponibles peut **encourager une évolution des mentalités, remplacer un processus budgétaire axé sur les "besoins" par une meilleure appréciation des "contraintes de ressources"** et, par conséquent, accroître la prévisibilité à court et à moyen terme des politiques et des flux de ressources."

Manuel de gestion des finances publiques de la Banque mondiale. 1998

Allen Schick

"Fondamentalement un CDMT est un processus dans lequel les décisions budgétaires annuelles sont prises à la lumière des contraintes pluriannuelles sur les dépenses. Avant qu'il n'élabore le budget, le gouvernement estime les ressources qui seront disponibles pour chacune des années à venir sur la période du CDMT. La dépense autorisée dans le budget est projetée pour la période couverte par le CDMT et doit rester dans la limite des contraintes de ressources.

Le CDMT peut aussi coexister avec un plan national, bien que les deux puissent avoir des perspectives de temps différentes... Mais la principale différence entre les deux processus est que le CDMT est construit autour d'une contrainte budgétaire tandis que le plan peut être indépendant de tout objectif budgétaire."

*Allen Schick. La gestion des dépenses publiques.
Info.worldbank.org/etools/docs/library/242865/Schick.doc
Cf. annexe I*

Commission européenne

"La première phase dans le développement d'une perspective budgétaire pluriannuelle doit être la préparation d'un cadre financier à moyen terme [TOFE prévisionnel], [Ensuite] l'étape initiale dans le développement d'un CDMT peut consister à centrer les efforts sur l'allocation intersectorielle des ressources. Les pays avec une procédure de budgétisation disciplinée et comprenant un CDMT divise généralement la procédure de préparation du budget en deux phases: (i) une phase de cadrage.; (ii) une phase montante.... Durant la phase de cadrage, un document CDMT [global] est préparé qui comprend des projections de dépense par ministère ou secteur... . Ce document doit être examiné à un haut niveau politique. Les plafonds de dépenses qui encadrent la préparation du budget annuel et les programme de dépenses pluriannuels sont dérivés de ce document. **Un tel cadrage est nécessaire si des travaux de programmation pluriannuelle sont conduits au niveau des secteurs.** Il permet d'assurer la cohérence entre les travaux de programmation sectorielle et le cadre financier à moyen terme [TOFE prévisionnel] et d'éviter de trop négliger les secteurs non couverts par ces programmes sectoriels."

Commission européenne. Support to sector programmes. Guidelines no2. July. 2007.
http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/Support-to--Sector-programmes_short_27072007_en.pdf

B. Procédure de préparation du CDMT et du budget

Cette section présente les grands principes de la procédure de préparation du CDMT. Cette procédure ne sera mise en place que progressivement.

1. Principes généraux

1.1 La budgétisation en deux temps

Les processus CDMT sont tout aussi importants que les documents du CDMT. Les procédures de préparation du CDMT et du budget doivent être complètement unifiées. Elles doivent viser, entre autres objectifs, à encourager les ministères techniques à établir des priorités entre leurs programmes et activités, en conformité avec les stratégies et le Plan de développement économique et social, d'une part, et les contraintes financières, d'autre part.

Afin de développer une approche "stratégique" lors de la programmation des dépenses, il convient d'adopter une procédure de préparation du budget et du CDMT en deux temps. Schématiquement, cette procédure comprend les deux phases suivantes:

- *une phase stratégique, ou de cadrage*, visant à formuler les choix stratégiques (objectifs budgétaires globaux, allocation intersectorielle des ressources) et, ainsi, à assurer le lien entre les grands choix de politique publique et le budget. Cette phase doit déboucher sur la préparation d'un TOFE prévisionnel et d'un CDMT global. Les plafonds de dépense par ministère qui encadrent la préparation des budgets et programmes ministériels sont dérivés de ce CDMT global.
- *une phase de préparation des prévisions budgétaires et des CDMT sectoriels finaux* comportant les arbitrages intra-sectoriels et la soumission des projets de budget ministériels. Les arbitrages intra-sectoriels sont effectués par les ministères sectoriels, dans le respect des plafonds de dépense définis dans la phase stratégique. Il est souvent dit que "chaque ministère devient alors son propre ministère des finances" dans les limites fixées par le TOFE prévisionnel et le CDMT global.

Des mécanismes de réconciliation entre le "haut" (le cadrage macro-financier) et le "bas" (la programmation des ministères sectoriels) sont en général nécessaires au cours de ces deux phases.

Le diagramme 2 présente cette approche, qui est décrite avec plus de détail dans la section B2 ci-dessous.

1.2 Politiques publiques/programmes en cours et changements

La distinction entre politiques publiques, ou programmes, existantes et changements de politique publique est, en général, un élément important de la programmation des dépenses¹⁰. Elle présente l'avantage de focaliser les négociations budgétaires sur les points essentiels (par exemple, quelle est la qualité des nouveaux programmes? Quelles économies peuvent être trouvées dans les programmes existants?, etc.). Le budget annuel étant en général déterminé à 80-90% par les programmes en cours, l'examen des changements de politique budgétaire prend pleinement son sens dans un exercice de programmation pluriannuelle des dépenses.

Les documents CDMT (global et sectoriels) doivent donc distinguer une "ligne de référence" et les changements de niveau d'activités par rapport à cette ligne de référence. En régime de croisière, lorsqu'une procédure disciplinée de préparation d'un CDMT glissant sera solidement établie, cette ligne de référence correspondra aux programmes du CDMT préparé l'année précédente. Avant que ce régime de croisière soit atteint, cette ligne de référence correspondra au niveau d'activités actuel¹¹, et aux engagements juridiques existant. Dans une première phase de mise en place du CDMT, cette dernière approche sera retenue.

Le mode d'estimation de la ligne de référence est détaillé section D. L'utilisation de cette ligne de référence pour préparer le CDMT global est présenté section B2a(ii) ci-dessous et est illustrée par le diagramme 3.

1.3 Les réserves

Une approche prudente conduit à inclure dans le CDMT une ou plusieurs réserves. Ces réserves sont de deux types: (i) des réserves pour imprévus, qui couvrent les risques budgétaires éventuels, tels que défauts de garantie et sinistres; (ii) une réserve de programmation qui correspond à un montant de ressources non encore allouées à des programmes du CDMT. Les réserves pour imprévus concernent toutes les années du CDMT. La réserve de programmation ne concerne que les deuxième et troisième années du CDMT.

Pour éviter de refaire en permanence le budget lors de l'exécution budgétaire, les réserves du budget annuel, et de la première année du CDMT, doivent en général être de taille modeste (par exemple 1 à 2% des dépenses totales). Les réserves des deuxième et années du CDMT peuvent être de taille plus importante, en particulier pour permettre de faire face à des risques de retournement défavorable de la conjoncture ou pour disposer d'une marge de manœuvre pour introduire des programmes nouveaux.

¹⁰ Ainsi que noté par le manuel du FMI sur la transparence en matière des finances publiques *"l'identification claire du coût des programmes publics en cours et la fixation rigoureuse du coût des nouvelles initiatives envisagées sont des éléments cruciaux de la discipline budgétaire. Les documents budgétaires nationaux doivent inclure un exposé des changements apportés à la politique fiscale et à la politique en matière de dépenses ainsi que de leurs effets attendus sur les finances publiques"*.

¹¹ Ce qui est similaire au concept de "budget de contraintes" utilisé en Tunisie. Cette définition de la ligne de référence a été retenue par souci de simplicité. Une autre définition, moins restrictive mais plus complexe, consisterait à se référer aux politiques publiques actuelles. Il convient alors de tenir compte de l'évolution de la population des usagers et bénéficiaires. Par exemple, il serait tenu compte d'un taux d'encadrement constant pour estimer les coûts des dépenses de personnel dans l'Education.

2. Organisation de la préparation du budget et du CDMT

2.1 Le calendrier des activités

Les activités de préparation du budget sont détaillées ci-dessous.

2.2 La phase "stratégique"

2.2.1 Les activités

Les activités durant la phase "stratégique" (ou de cadrage) comprennent:

- Ministères sectoriels
 - Suivi et évaluation de la mise en place des politiques sectorielles
 - Définition d'une ligne de référence.
 - En période de démarrage de l'exercice CDMT cette ligne de référence correspondra aux programmes en cours. Ce dernier point est discuté dans la section D.
 - Ensuite, en "régime de croisière", une fois la procédure CDMT bien établie, la construction de cette ligne de référence consistera en: (i) la mise à jour technique du CDMT préparé l'année précédente, pour tenir compte de paramètres comme l'avancement des projets ou l'inflation; et (ii) le prolongement de ce CDMT d'une année, sans ajout de programme nouveaux.
 - Identification d'initiatives nouvelles (programme nouveaux, accroissement du niveau d'activités des programmes existants).
 - La ligne de référence et l'identification des initiatives nouvelles forment une "demande initiale" (ou un "CDMT initial"). Il est important de bien séparer la ligne de référence des propositions d'initiatives nouvelles.
- Ministère des Finances (en étroite coordination avec le MDCI et la Banque centrale, pour les matières relevant du champ de compétences de ces organisations).
 - Communication aux ministères sectoriels des paramètres économiques leur permettant d'effectuer les projections sur la période du CDMT. Ces paramètres comprennent les prévisions d'inflation, d'augmentation des salaires, et de taux de change.
 - Préparation du TOFE prévisionnel
 - Détermination de la marge de manœuvre (différence entre les dépenses du TOFE prévisionnel et celles données par la somme des lignes de référence sectorielles)
 - En fonction des priorités et des résultats donnés par les rapports de suivi, des propositions des ministères, recherche d'économies par rapport à la ligne de référence afin d'élargir, si possible, la marge de manœuvre.
 - En fonction des priorités et des initiatives nouvelles proposées par les ministères, répartition de la marge de manœuvre par secteur/ministère

- Préparation d'une proposition de CDMT global et d'une note d'orientation budgétaire.
- Conseil interministériel
 - Examen du TOFE prévisionnel, de la proposition de CDMT global et de la note d'orientation budgétaire.
 - Décisions
- Ministre des Finances ou Premier Ministre
 - Emission de la circulaire budgétaire comprenant des plafonds de dépense par ministère conforme au CDMT global.

Pour être efficace, la phase "stratégique" doit prendre place assez tôt dans l'année et laisser la place par la suite à la préparation du budget sous la contrainte de l'enveloppe sectorielle.

2.2.2 Préparation des plafonds de dépense

Le diagramme 3, présenté ci-dessous, illustre la démarche pour préparer des plafonds de dépense par ministère/secteur:

- Le TOFE donne une enveloppe globale des ressources.
- Une réserve pour imprévus et une réserve de programmation est déduite de l'enveloppe du TOFE pour donner le plafond global de dépense.
- Les travaux sectoriels ont permis d'estimer une ligne de référence par ministère/secteur (activités en cours dans une première phase, CDMT de l'année précédente mis à jour une fois l'exercice rodé). Le ministère des Finances procède à la consolidation de ces lignes de référence.
- L'écart entre le plafond des dépenses et la ligne de référence consolidée donne une marge de manœuvre.
- Des économies, sur des programmes/secteurs de relativement faible priorité, sont identifiées par rapport à la ligne de référence, ce qui permet d'élargir la marge de manœuvre.
- Cette marge de manœuvre est répartie en activités, ou en accroissement du niveau d'activités, en fonction des priorités. Ces plafonds seront établis sur la base des priorités du Plan. La qualité des initiatives nouvelles proposées par les ministères sera prise en compte, mais les décisions sur les priorités intersectorielles seront en premier lieu basées sur les priorités du Plan, les contraintes issues de l'existant et la contrainte globale donnée par le TOFE prévisionnel.
- Un CDMT global est ainsi établi.
- La phase stratégique initiale se conclut par un examen de la politique budgétaire par les décideurs politiques et des décisions sur les plafonds de dépense.

2.2.3 Le degré de détail des plafonds de dépense

Les plafonds de dépense triennaux seront notifiés par ministère. Une approche orientée vers la performance ("GBO") pourrait suggérer de notifier des plafonds globaux couvrant toutes les dépenses, quelque soit leur nature économique (personnel, biens et services, investissement, etc.). Toutefois, cette approche ne sera développée que progressivement. Les plafonds de dépense par ministère pourront donc être spécifiés pour 3 ou 4 grande catégorie économique de dépense, et en particulier pour les dépenses de personnel ("rémunérations"). Cette question sera précisée dans la circulaire qui notifiera les plafonds de dépense.

2.3 Phase de préparation des prévisions budgétaires détaillées

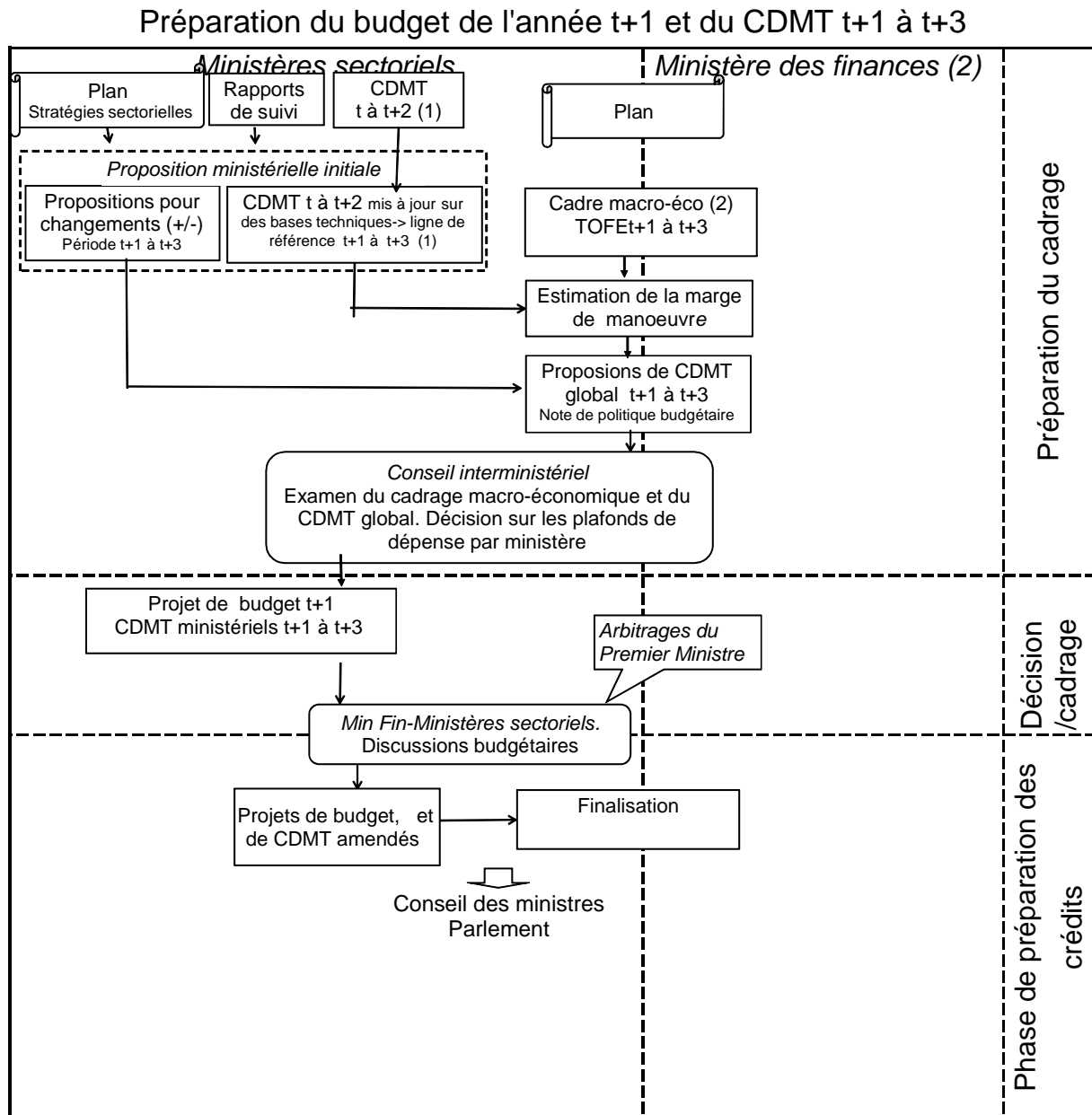
Cette phase s'étale de fin juin à septembre. Dans une deuxième phase, les programmes, projets et activités, sont sélectionnés en conformité avec les plafonds de dépense définis dans la phase stratégique, et dans le CDMT global. Les ministères sectoriels (les ministères pilotes, dans une première phase) préparent leur budget annuel et leur CDMT. Ils décident eux-mêmes l'allocation intra-sectorielle des ressources sous les plafonds de dépense sectoriels.

Les activités entreprises par les différents acteurs comportent:

- Ministères sectoriels
 - Elaboration du projet budget de leur ministère (ou demandes budgétaires) en respectant les plafonds notifiés à l'issu de la phase stratégique.
 - Révision des estimations du CDMT ministériel initial pour assurer qu'elles respectent les plafonds sectoriels.
- Ministère des Finances
 - Examen des estimations du budget annuel par le ministère des Finances et des CDMT ministériels révisés.
- Ministère des Finances, ministères sectoriels, cabinet du Premier ministre
 - "Discussions budgétaires" (ou conférences budgétaires) réunissant le ministère des Finances et les ministères sectoriels, dialogue et négociation. Examen du budget et des CDMT ministériels,
 - Soumission des désaccords importants au Premier ministre pour arbitrage.
- Ministère des Finances
 - Finalisation de l'avant-projet de budget, compilation des CDMT ministériels en un document unique.
 - Préparation d'un document de politique budgétaire incluant les projections financières pluriannuelles.
- Le Conseil des ministres :
 - Approuve l'avant-projet de budget, qui sera ensuite soumis au Parlement, le document de politique budgétaire et le CDMT¹².

¹² Dans de nombreux pays le CDMT est communiqué au Parlement.

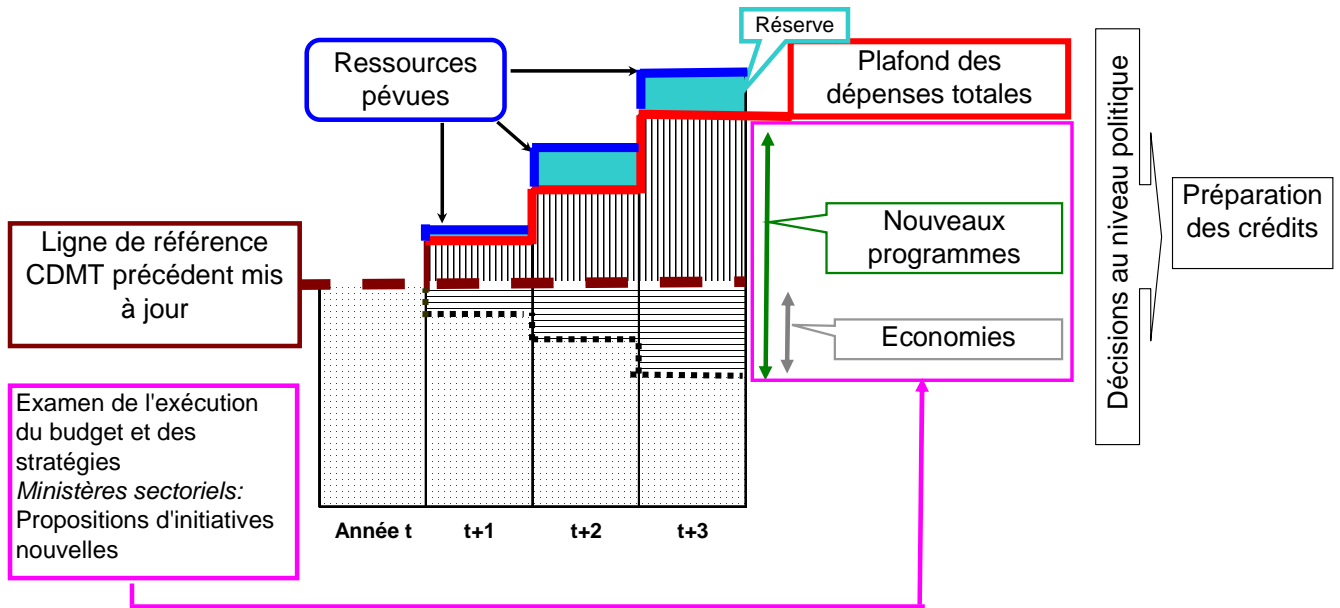
Diagramme 2



(1) En "régime de croisière", une fois la procédure CDMT en place. En période de démarrage de l'exercice, lire "programmes et activités en cours" à la place de "CDMT t à t+2".

(2) Plus MDCl et Banque Centrale pour les matières relevant du champ de compétence de ces organismes (en particulier, prévisions macro-économiques et monétaires, formulation et suivi du Plan de développement).

Diagramme 3
Préparation des plafonds de dépense ministériels



Adapté de R.Allen et D.Tommasi. Managing Public Expenditure. OECD. 2001.

C. Le document CDMT global

Cette section présente les grandes lignes du CDMT global et de la note d'orientation budgétaire associée.

Le CDMT global (appelé quelquefois CBMT), détaille par ministère, ou secteur, ou grande fonction, les projections de dépense du TOFE prévisionnel. Le CDMT global est un instrument de cadrage budgétaire. Il aura la même couverture que le Budget¹³.

Il a pour objectifs de:

- Encadrer la préparation du budget annuel des ministères, et la préparation de programmes de dépense pluriannuels (programme d'investissement, CDMT sectoriels, etc.).
- Fournir aux ministères sectoriels un minimum de prévisibilité pour la préparation de leur budget.
- Donner un cadre pour l'analyse de l'impact budgétaire futur des politiques actuelles (par exemple, les charges récurrentes des projets d'investissement).
- Informer le Parlement et les citoyens sur les grandes orientations de la politique budgétaire.

Le CDMT global devrait être préparé en deux temps:

- Un CDMT global de cadrage est établi fin mai et soumis au CIM pour décider des plafonds de dépense par secteur.
- Un CDMT global (final) est présenté dans les documents budgétaires.

Dans plusieurs pays, un CDMT global (de cadrage) est inclus dans une note d'orientation budgétaire présentée au Parlement vers le 6 ou 7ème mois de l'année budgétaire. Cette procédure permet un débat sur les grandes orientations budgétaires avant la finalisation par l'exécutif du projet de budget. Toutefois, la mise en place d'une telle procédure impose que l'exercice soit bien rodé. Dans une première phase, les efforts porteront sur la préparation au cours du 2^{ème} trimestre de plafonds indicatifs de dépense triennaux portant sur les dépenses totales et distinguant les principaux secteurs, et en particulier les ministères préparant les CDMT sectoriels.

Le CDMT global publié sera relativement agrégé, mais sa préparation technique sera étayée par des analyses du coût des programmes plus détaillées, et notamment par les demandes initiales communiquées par les ministères sectoriels lors de la phase stratégique (cf. ci-dessus section B2a).

Le CDMT global doit en principe être accompagné d'une note d'orientation budgétaire. L'encadré 2 ci-dessous présente, à titre illustratif, un exemple de plan d'un document CDMT global. Le plan et le contenu du document CDMT global préparé en Tunisie seront déterminés courant 2009 et feront l'objet de modifications et améliorations par la suite, en fonction de

¹³ En revanche, comme noté ci-dessous, la couverture des CDMT ministériels pourra être plus large, ces CDMT ministériels pouvant couvrir les dépenses sur ressources propres de certains établissements, comme les universités et les EPS et les dépenses financées sur dons.

l'expérience acquise dans sa préparation. Une bonne coordination entre la préparation et le contenu du document CDMT global et des budgets économiques devra être recherchée. Ces documents ont des domaines communs. On notera toutefois qu'ils diffèrent par leur fonction, le calendrier de leur production et la période qu'ils couvrent, les budgets économiques couvrant une année au-delà de l'année en cours, le CDMT global trois.

Encadré 2

Exemple de note CDMT global (CDMT t+1 à t+3)

Résumé

A. Introduction

B. Contexte macro-économique

- Tendances récentes
- Mise à jour des projections pour t
- Projections t à t+3

C. Politique fiscale

- Analyse du système fiscal actuel
- Objectifs de la politique fiscale
- Les administrations fiscales

D. Politique budgétaire globale

*Période t-3 à t+3: année en cours (t); 3 années passées (t-3 à t-1);
période du CDMT (t+1 à t+3)*

- Les opérations financières consolidées des administrations publiques
- Les opérations financières de l'Etat (TOFE)
 - Transferts aux collectivités territoriales
- Les opérations financières des collectivités territoriales
- Les opérations financières des fonds de sécurité sociale

E. Gestion de la Dette

- Aspects principaux
- Dette extérieure
 - Directe
 - Garanties
- Dette intérieure

F. Politique de dépense publique

- Dépenses par nature économique
 - Personnel
 - Biens et services
 - Transferts à la population; Subvention aux entreprises
 - Investissement
- Priorités sectorielles
- Tendances récentes
- Priorités définies dans les documents stratégiques
- Plafonds de dépense par secteur et ministère pour la période t+1 à t+3

G. Dépenses fiscales

H. Risques

Annexes

- La politique du personnel
- Stratégie de réforme budgétaire
- Etc.

D. Les CDMT sectoriels/ministériels

Cette section présente des questions clés liées aux CDMT sectoriels. Elle est complétée par l'annexe I qui présente une maquette de CDMT sectoriel.

1. **Couverture d'un CDMT sectoriel/ministériel**

Ainsi que noté, pour que les responsabilités dans leur mise en œuvre soient clairement définies et leur lien avec le budget soit effectif, *les CDMT "sectoriels" doivent être des CDMT ministériels.*

La préparation de documents de politique transversale (par exemple, "politique de l'eau") peut être nécessaire pour la mise en œuvre des politiques publiques. Néanmoins, il convient d'éviter que l'opérationnalisation des documents de politique transversale ne déresponsabilise les ministères sectoriels. Si des documents de programmation pluriannuelle multi-ministériels sont préparés, il est indispensable d'identifier au sein de ces documents les responsabilités de chaque ministère, et la contribution de leur CDMT.

Les CDMT ministériels/sectoriels doivent couvrir toutes les dépenses du budget de l'Etat hors service de la dette, y compris les dépenses sur fonds spéciaux du Trésor (le service de la dette est inscrit dans le TOFE prévisionnel et le CDMT global). Ils peuvent en plus couvrir les dépenses extrabudgétaires d'établissements publics, ayant des activités essentiellement non marchandes, afin de donner une vue plus exhaustive des dépenses du secteur public non marchand.

La liste des établissements publics dont les dépenses extrabudgétaires seront couvertes par les CDMT sectoriels devra être déterminée par les ministères sectoriels en concertation avec les ministères des finances. Par exemple, pour disposer d'une vue complète des dépenses publiques dans la santé, le CDMT du MSP devrait couvrir les dépenses des établissements publics de santé (EPS) financées par la caisse nationale d'assurance maladie et par leurs ressources propres. Le CDMT du MESRST devrait couvrir les dépenses des établissements d'enseignement supérieur financées par les droits d'inscription des étudiants. En revanche, pour les établissements publics exerçant des activités industrielles ou commerciales, seules les dépenses financées par le budget de l'Etat devrait figurer dans les CDMT ministériels (ces dépenses comprennent les interventions et dépenses de développement inscrites au budget de l'Etat).

Les CDMT couvriront les dépenses financées sur ressources générales du budget de l'Etat, sur prêts et sur dons, bien que les dépenses sur dons ne soient pas inscrites au budget de l'Etat¹⁴.

Le champ couvert par les CDMT sectoriels sera donc quelquefois plus large que celui couvert par le CDMT global, lorsqu'un CDMT sectorielle comprend les dépenses d'un organisme administratif non financées par le budget de l'Etat. Par contre, les plafonds de dépense par ministère notifiés à l'issue de la période de cadrage ne couvriront que les dépenses financées par le budget de l'Etat. Ce point ne devrait pas poser de problème particulier, mais il conviendra alors de: (i) bien identifier dans les CDMT sectoriels, les ressources correspondant aux enveloppes financières données par le CDMT global et les ressources propres des organismes concernés (ou par la CNAM), et (ii) d'indiquer les hypothèses de projection de ces dernières ressources.

¹⁴ En période de démarrage de l'exercice CDMT, les dons de faible montant pourront être omis, si la collecte des données s'avère difficile.

2. Structure d'un CDMT sectoriel/ministériel

Le CDMT vise à faciliter l'analyse et la programmation des politiques publiques. Les dépenses correspondant à une même politique publique doivent être projetées ensemble et selon les mêmes hypothèses, quelle que soit leur nature économique. Les CDMT sectoriels seront donc organisés en programme, conformément aux principes de la nomenclature programmatique établie dans le cadre des expériences pilotes pour le développement d'une gestion budgétaire orientée vers la performance.

Dans l'immédiat, les CDMT peuvent être présentés de manière relativement agrégée¹⁵ : (i) par programmes, selon la structure programmatique définie dans le cadre du développement d'une gestion budgétaire orientée vers la performance¹⁶ et ; (ii) par grande catégorie économique. Ces grande catégories économiques comprennent : (i) rémunérations ; (ii) moyens des services ; (iii) interventions ; (iv) dépenses de développement, ventilées par type de financement (ressources générales du budget; prêts et dons projets).

Le degré de détail des projections de dépense selon leur destination (structure programmatique et/ou structures administratives) des CDMT publiés évoluera en fonction de l'expérience. Plusieurs éléments devront être pris en compte pour guider cette évolution, en particulier les suivants :

- Un CDMT détaillé par activités ou centre de coûts vise à procurer de la prévisibilité aux gestionnaires. Toutefois, cela suppose que l'ensemble du processus, du TOFE au CDMT sectoriel, soit pleinement opérationnel et discipliné. Bien qu'un CDMT soit indicatif, annoncer aux gestionnaires des prévisions qui ne seront pas réalisées décrédibiliserait rapidement l'exercice.
- La structuration des CDMT doit être étroitement coordonnée avec le développement progressif des outils de la gestion budgétaire orienté vers la performance (suivi de la performance au niveau des structures, tableau de bord, contractualisation, etc.). Dans plusieurs ministères des contrats de performance (ou "d'objectifs et moyens") sont ou seront préparés. Le niveau "sous-programme", s'il est établi, devrait correspondre dans ces ministères au croisement du programme et des structures administratives (par exemple "programme enseignement pour l'université X"), afin d'éviter toute différence d'approche.

Un CDMT ministériel peut être présenté de manière relativement agrégée, mais doit être étayé par des analyses plus détaillées :

- Les CDMT devraient identifier, dans une annexe, les dépenses futures des projets de développement (titre II), par année et par projet, pour les projets de grande taille, ou par regroupement de "petits" projets. Les projets de développement étant souvent de nature pluriannuelle, l'analyse de leurs tranches annuelles est un élément essentiel de la

¹⁵ Comme noté, le degré de détail des CDMT sectoriels varie d'un pays à l'autre. Ce degré de détail serait supérieur à celui des projections de dépense pluriannuelles publiées dans les PAP français ou les RPP canadiens, mais inférieur à celui des projections publiées dans les budgets des Pays Bas, d'Australie ou d'Afrique du Sud.

¹⁶ Le CDMT de l'Education sera structuré en programmes selon les mêmes principes que ceux établis pour définir les programmes des ministères pilotes.

préparation d'un CDMT. Les projets d'investissement seront présentés dans cette annexe par programme¹⁷.

- Lorsque pertinent, cette annexe relative aux projets du titre II sera complétée par des éléments sur des activités spécifiques dont la programmation pluriannuelle, et son suivi, est jugée cruciale (par exemple, les coûts additionnels liés à une réforme).
- Les documents CDMT doivent identifier l'impact budgétaire des initiatives nouvelles, cet impact pouvant être positif ou négatif.

3. La programmation des dépenses et ressources

3.1 Les points de départ

3.1.1 Le Plan et le chiffrage des stratégies

Un point de départ dans la construction d'un CDMT sectoriel est l'évaluation des coûts annuels de la stratégie sectorielle. Le Plan de développement économique et social fournit les principaux éléments de cette évaluation pour l'investissement. Toutefois, les évaluations du Plan peuvent être complétées par une estimation du coût des dépenses courantes, en particulier dans les secteurs de l'éducation-formation et de la santé¹⁸, et par une estimation des charges récurrentes liées aux projets d'investissement achevés.

3.1.2 La ligne de référence

Un second point de départ dans la construction d'un CDMT est de disposer d'une ligne de référence correspondant, en théorie, à la poursuite des politiques publiques en cours.

Comme noté section B, en régime de croisière, lorsqu'une procédure disciplinée de préparation d'un CDMT "glissant", révisé annuellement, sera solidement établie, la ligne de référence du CDMT t+1 à t+3 préparé l'année t correspondra au CDMT t à t+2 préparé l'année précédente.

Avant que ce régime de croisière du CDMT soit atteint, il est proposé que cette ligne de référence corresponde au niveau des activités existantes. La méthode de préparation de cette ligne de référence sera donc analogue à celle du "budget de contraintes" discuté en Tunisie lors de la préparation budgétaire.

La ligne de référence pour le CDMT t+1 à t+3 sera, alors, estimée, l'année t, comme suit:

- *Dépenses de personnel*: estimation de la base t corrigée de l'effet en année pleine des recrutements effectués l'année t et, par année de projection, ajout à cette base des éléments suivants: (i) estimations de l'effet cumulé des glissements catégoriels, les années t+1 à t+3; (ii) estimations de l'effet des augmentations de salaires les années t+1 à t+3, à

¹⁷ La mise en place d'une gestion sur la base du programme nécessite d'identifier des composantes relevant d'un seul programme pour les quelques projets éventuellement à cheval sur plusieurs programmes.

¹⁸ Les CDMT sectoriels, préliminaires, préparés dans le secteur de l'éducation fournissent des éléments de méthode pour ces estimations. Toutefois, la période de projection d'un chiffrage de stratégie doit être en général plus longue que celle d'un CDMT. L'UNESCO et le pôle de Dakar ont développé dans le secteur de l'éducation des modèles de simulation qui permettent d'évaluer le coût des stratégies sur 10 à 15 ans, l'éducation devant être planifiée sur une longue période.

partir des hypothèses communiquées par le ministère des finances; (iii) prévisions de l'impact annuel sur les dépenses de personnel de la mise en service des projets d'investissement s'achevant les années t+1 à t+3.

- *Dépenses de biens et services*: ajout à la base de l'année t des éléments suivants: (i) estimation de l'effet cumulé de l'inflation les années t+1 à t+3 à partir des hypothèses communiquées par le ministère des finances; et (ii) prévisions de l'impact annuel sur les dépenses de fonctionnement hors personnel de la mise en service des projets d'investissement s'achevant les années t+1 à t+3.
- *Transferts*: prévisions de l'évolution du coût des transferts *actuels*, en fonction de paramètres à définir type de transfert par type de transfert.
- Investissement: coûts des tranches annuelles les années t+1 à t+3 des projets en cours l'année t.

Pour permettre la préparation de cette ligne de référence, le ministère des finances communiquera aux ministères sectoriels pour la période t+1 à t+3 des prévisions de: (i) augmentations salariales; (ii) inflation; et (iii) taux de change (pour les projets sur financement extérieur et les transferts internationaux)

Les ministères sectoriels devront préciser leur méthode d'estimation de la ligne de référence.

3.1.3 Les demandes initiales

Comme indiqué, section B, les ministères sectoriels participant à l'exercice CDMT transmettront lors de la phase stratégique au ministère des Finances des demandes formant des sortes de CDMT initiaux (ou préliminaires). Ces demandes distingueront clairement:

- les projections de la ligne de référence, estimée comme indiquée ci-dessus
- les propositions d'initiative nouvelles (ou d'économies). *Les initiatives nouvelles doivent être conformes au Plan de développement économique et social. Le CDMT ne vise pas à refaire le Plan.*

Le tableau II.1 présenté en annexe reflète la démarche de construction du CDMT:

- Les coûts de la ligne de référence sont estimés pour chaque année de projection du CDMT.
- Des économies sur activités de faible priorité sont recherchées (si possible!)
- La marge de manœuvre plafond de dépense du ministère moins ligne de référence moins économies est répartie par programme en fonction des priorités stratégiques.

3.2 L'arbitrage intrasectoriel

Comme développé dans la section B, le MF communiquera à chaque ministère préparant des CDMT des plafonds indicatifs de dépense annuels.

En fonction du plafond de dépense donné par le MF les ministères sectoriels procéderont à leurs arbitrages internes.

Si les écarts entre les plafonds sectoriels du CDMT global et les objectifs stratégiques sont significatifs, il conviendra de les identifier, de les commenter et de suggérer des mesures (par exemple, révision du planning de réalisation des objectifs). Le tableau B.3.1 présenté en annexe propose à titre purement indicatif un canevas à cet effet

4. Les documents

Dans le cadre d'une démarche budgétaire orientée vers les résultats, il est en général préparé par ministère:

- Un document montrant les efforts projetés en matière performance, rappelant les objectifs de leurs programmes et présentant des indicateurs sur la performance attendue. Ces indicateurs peuvent concerner un objectif à atteindre dans l'année du budget ou être pluriannuels et définir le cheminement vers une cible à moyen terme. Ce document est appelé projet annuel de performance (PAP) en France et rapport sur les plans et priorités (RPP) au Canada.
- Un rapport annuel de performance présentant les progrès réalisés.

CDMT et PAP doivent être basés la même politique sectorielle. Les projections financières du CDMT et les objectifs de performance du PAP doivent être mis en cohérence. La préparation d'un document unique formant CDMT et projet de performance comme cela se fait dans plusieurs pays¹⁹, permettra de mieux garantir cette cohérence.

L'encadré 3 ci-dessous présente le plan de ce document appelé ci-dessous "budget de performance"²⁰. Ce plan est détaillé en annexe.

En période de rodage de l'exercice, une certaine souplesse peut être jugée nécessaire dans la définition du contenu des documents publiés. Par exemple, si les projections financières pluriannuelles ne sont pas jugées assez robustes, il peut être jugé préférable dans une première phase de réserver ces prévisions à un usage interne et de ne pas les inclure dans les documents publiés

Dans ces conditions le plan du "budget de performance" présenté dans l'encadré 3 isole deux types de rubriques

- Les rubriques relatives aux projections financières pluriannuelles. Ces éléments ne figureront dans les rapports publiés que lorsque ces prévisions seront jugées robustes. (Ces rubriques sont marquées d'un astérisque -*-).

¹⁹ Voir, par exemple, parmi les sites Web indiqués dans l'annexe III, les rapports sur les plans et priorités, annexés au budget canadien, les CDMT du Bangladesh, ou les PAP français.

²⁰ Nom donné à titre indicatif. Un tel document est appelé: *medium term expenditure framework (MTEF)*, c'est-à-dire CDMT, dans plusieurs pays du Commonwealth ; "budget de programme" au Benin et Mali ; PAP en France (mais les projections de dépenses des PAP sont moins détaillées que celles proposées ci-dessous) ; etc.

- Des éléments sur la performance (rubriques marquées de deux astérisques -**), qui pour éviter de trop alourdir l'exercice pourraient ne figurer que dans le document final préparé pour l'échéance de fin septembre.

Comme décrit section B, les projections financières pluriannuelles seront préparées en deux temps:

- Une demande initiale ("CDMT initial") sera préparée au cours de la phase stratégique et transmise au ministère des Finances vers mi-avril. La date à laquelle devra être remise cette demande au ministère des Finances sera précisée par circulaire.

Le format de cette demande sera défini par circulaire du ministère des Finances. Il sera allégé par rapport au plan figurant dans l'encadré 3.

En particulier, les indicateurs de performance ne seront inclus que dans le document CDMT final, qui sera préparé une fois les plafonds de dépense notifiés. Les rubriques marquées (**) dans l'encadré 3 ne seront donc pas incluses dans cette demande initiale. Toutefois, le travail sur les indicateurs de performance doit être engagé dès le début de l'année, sans attendre que ces plafonds soient notifiés.

- Les projections de dépense seront finalisées en même temps que le budget, en respectant les plafonds de dépense donnés par le CDMT global.

Le rapport annuel de performance suivra un plan similaire à celui proposé dans l'encadré 3, dans l'analyse et les tableaux, les données prévisionnelles sur la période du CDMT étant, bien entendu, remplacées par la comparaison entre les prévisions formulées pour l'année précédente et les réalisations dans cette année précédente.

**BUDGET DE PERFORMANCE MINISTERIEL
(CDMT et PROJET DE PERFORMANCE)
PLAN RESUME DU DOCUMENT**

A. PRESENTATION GENERALE

- La situation du secteur.
- La politique sectorielle
- Le budget du ministère
- La programmation pluriannuelle des dépenses (*)
 - Tableaux récapitulatifs

.B LES PROGRAMMES

Par programme

- Description du programme
- Présentation de la stratégie et des objectifs
 - Présentation générale
 - Présentation de chaque objectif
 - Présentation des indicateurs rattachés à l'objectif (**)
 - Tableau des indicateurs de performance (**)
- Description des principales activités
- Les projections financières (*)
 - Commentaires
 - Tableaux de financement

C. PROBLEMES ET DEFIS

Facultatif, seulement si jugé pertinent

ANNEXE

- Tableau des dépenses par programme et projet d'investissement (*)
- Tableaux de construction des projections financières du CDMT et d'identification des changements (*)
- Liste des établissements publics dont les dépenses sur ressources extrabudgétaires sont couvertes par le CDMT ministériel.
- Toute autre annexe jugée utile.

() Eléments financiers qui ne figureront pas dans les documents publiés ne comportant pas de projections budgétaires pluriannuelles.*

*(**) Eléments sur la performance.*

ANNEXE I. BUDGET DE PERFORMANCE **MINISTERIEL** **(CDMT ET PROJET DE PERFORMANCE)**

PLAN DETAILLE

Cette annexe présente une maquette de document formant projet de performance et CDMT sectoriel, conforme au plan résumé présenté ci-dessus dans l'encadré 3.

Les ministères sectoriels pourront selon leurs besoins compléter cette maquette par d'autres tableaux et commentaires que ceux suggérés ci-dessous et des graphiques pour illustrer les développements passés ou projetés. Ils pourront aussi présenter en annexe diverses questions clefs de leur secteur (par exemple, gestion des ressources humaines, réforme institutionnelle en cours, etc.)

En ce qui concerne la méthodologie de préparation des sections de ce document relatives à la performance, il conviendra de se référer au guide sur la performance, préparé dans le cadre du développement de la "GBO".

➤ A. PRESENTATION GENERALE

(4 pages plus les tableaux)

❖ Le ministère et la politique sectorielle

Brève présentation de:

- La situation du secteur.
- La politique sectorielle
 - *Eventuellement, tableau de quelques indicateurs socio-économiques* relatifs au secteur, mais qui ne sont pas directement attribuable à un programme donné (comme, par exemple, certains indicateurs de l'OMD) ;
- Les programmes de dépense: *brève présentation*

❖ La programmation pluriannuelle des dépenses du ministère

- **Les réalisations et les défis**
 - Le budget du ministère tendance récentes (exécution) : taux d'exécution, évolution par rapport au PIB, évolution par rapport aux dépenses totales de l'administration centrale.
 - Le budget de l'année en cours : traits marquants par rapport aux tendances passées.
 - Problèmes à résoudre.
- **Programmation des dépenses au cours de la période CDMT**
 - Présentation de l'allocation des ressources intra-sectorielle.
 - Identification des réallocations de ressources entre programmes au cours de la période du CDMT, montrer leur lien avec la stratégie du secteur, et/ou du plan de développement.
 - Indiquer, si pertinent, les difficultés de financement de la stratégie, suggérer des mesures (par exemple, révision du planning de mise en place de la stratégie).
- **Tableaux récapitulatifs**
 - Tableau A1: budget du ministère, dépenses par nature
 - Tableau A2: budget du ministère, dépenses par programme
 - Tableau A3: CDMT du ministère, dépenses par nature et financement
 - Tableau A4: CDMT du ministère, dépenses par programme

Tableau A1

Budget du ministère: dépenses par nature économique

<i>Unité: million de dinar</i>	t-1	t		t+1		Croît CP t à t+1 %
	Réal.	Budget		Projet de budget		
	CP	CE	CP	CE	CP	
Dépenses totales						
Dépenses courantes						
Rémunérations						
Moyens des services						
Interventions						
Dépenses de développement						

CP: Crédits de paiement

AE: Crédits d'engagement

Tableau A2

Budget du ministère: dépenses par programme

<i>Unité: million de dinar</i>	t-1	t		t+1		Croît CP t à t+1 %
	Réal.	Budget		Projet de budget		
	CP	CE	CP	CE	CP	
Dépenses totales						
Programme administration générale						
Programme						
Programme						
Programme						
Etc						

Tableau A3

CDMT du ministère: dépenses par nature économique et financement

Unité: million de dinar	t-3	t-2	t-1	t	t+1	t+2	t+3
	Réalizations			Budget	Projections		
Dépenses totales (1)							
Dépenses courantes							
Rémunérations							
Moyens des services							
Interventions							
Dépenses de développement							
Financement							
Ressources générales du Budget							
Prêts liés à des projets							
Dons liés à des projets							
Autres ressources (2)							

(1) Paiements réalisés ou prévisions de paiement. Comprend en plus des dépenses du budget de l'Etat les dépenses sur ressources propres des établissements publics listés en annexe

(2) Ressources propres des établissements publics listés en annexe

Tableau A4

CDMT du ministère: dépenses par programme

Unité: million de dinar	t-3	t-2	t-1	t	t+1	t+2	t+3
	Réalizations			Budget	Projections		
Dépenses totales (1)							
Programme administration générale							
Programme							
Programme							
Programme							
Etc							

(1) Comprend en plus des dépenses du budget de l'Etat les dépenses sur ressources propres des établissements publics cités en annexe III

En période de démarrage de l'exercice, si la reconstitution historique des données présente des difficultés les réalisations pourront ne porter que sur l'année t-1

➤ B. LES PROGRAMMES

Par programme de 1 à n – ci-dessous pour le programme k

❖ Programme k

- **B.k.1. Description du programme**

(1/2 page maximum)

Cette section présente une brève description du programme:

- Définition du périmètre du programme et destination des crédits du programme (directions et établissements concernés, bénéficiaires des transferts et subventions, etc.)
- Responsabilités dans la gestion du programme
- Les principaux dispositifs d'intervention, le cadre législatif et réglementaire, et, lorsque pertinent, la politique fiscale liée au programme.

- **B.k.2. Présentation de la stratégie, des objectifs et des indicateurs.**

(3 à 6 pages selon le programme)

- **Présentation générale**

Présentation des objectifs du programme

Examen de la cohérence des objectifs du programme avec le Plan de développement économique et social et les stratégies sectorielles.

- **Présentation de chaque objectif** *(par objectif environ 1 page)*

Commentaires sur les résultats passés ;

Commentaires sur le choix du ou des indicateurs associés à l'objectif et le choix de la cible de résultat retenue ;

- **Tableau d'indicateurs** *(tableau B.k.2.)*.

Les indicateurs de performance du programme k sont présentés groupés par objectif dans le tableau des indicateurs.

Présenter par indicateur:

- les résultats passés (si possible au moins trois années, t-1, t-2, t-3)
- la valeur attendue l'année courante (année t)
- la valeur attendue la première année de projection du CDMT (année t+1)
- *éventuellement*, selon la nature de l'indicateur et de la cible, les valeurs pour chacune des autres années du CDMT (année t+2, année t+3) et une année au-delà de la période du CDMT, à préciser. Les questions liées à l'horizon des indicateurs sont discutées dans le guide sur le suivi de la performance. Il est important que l'indicateur reflète des objectifs de performance pour l'année à venir.
- la source des données et, si nécessaire, des précisions méthodologiques.

Tableau B.k.2

Indicateurs de performance du programme k							
Objectif 1							
	Unité	t-3	t-2	t-1	t	t+1	Année à préciser (1)
		Réalizations			Proj.	Cibles	
Indicateur 1.1							
<i>Moyens de verification et précisions méthodologiques</i>							
Indicateur 1.2							
<i>Moyens de verification et précisions méthodologiques</i>							
.....							
...							
...							
Objectif n							
	Unité	t-3	t-2	t-1	t	t+1	Année à préciser (1)
		Réalizations			Proj.	Cibles	
Indicateur 1.1							
<i>Moyens de verification et précisions méthodologiques</i>							
Indicateur n.2							
<i>Moyens de verification et précisions méthodologiques</i>							
.....							

(1) A présenter lorsqu'une année cible postérieure à t+1 a été définie. Si jugé utile, les projections pour les années t+2 et t+3 peuvent être aussi être présentées

En période de démarrage de l'exercice, si la reconstitution historique des données présente des difficultés les réalisations pourront ne porter que sur l'année t-1

- **B.k.3. Description des principales activités**
1 à 2 pages

Description des principales activités, et identification des produits de ces activités, permettant d'atteindre les objectifs du programme (une activité donnée pouvant contribuer à plusieurs objectifs).

En particulier, identifier les activités nouvelles et les changements de niveau d'activités qui sont envisagés au cours de la période de projection du CDMT pour mieux atteindre les objectifs du programme

- **B.k.4. Dépenses du programme k**

La période couverte par les tableaux ci-dessous est de 7 ans (trois ans passées, l'année en cours et trois années de projection). Si la reconstitution des séries passées selon la nomenclature des programmes, s'avère trop lourde, les ministères pourront se limiter en début de mise en place du CDMT à six années (trois années passées seulement).

Expliquer le tableau de financement du programme en montrant son lien avec la stratégie du secteur et les objectifs spécifiques du programme. En particulier, identifier les principaux changements qui vont être opérés dans la composition des dépenses au sein du programme, sur la période du CDMT.

Comparer les projections du CDMT avec le CDMT préparé l'année précédente s'il existe de gros écarts pour la même année expliquer pourquoi.

Tableau B.k.4: Tableau de financement du programme

Programme k

CDMT t+1 à t+3 (préparé l'année t)

Unité:	t-3	t-2	t-1	t	t+1	t+2	t+3
	Réalizations			Budget	CDMT		
Dépenses							
Rémunérations							
Moyens des services							
Interventions							
Dépenses de développement							
Financement							
Ressources générales du Budget							
Prêts liés à des projets							
Dons liés à des projets							
Autres ressources (1)							

(1) Ressources propres des établissements publics listés en annexe (et financement CNAM pour les EPS)

❖ C. Problèmes et défis

Facultatif, seulement si jugé pertinent

Lorsque pertinent, décrire les problèmes rencontrés dans la réalisation des objectifs des programmes et les mesures projetées pour mieux les atteindre.

Eventuellement, identifier les écarts entre le CDMT et le chiffrage des stratégies et/ou du Plan. Commenter, proposer des mesures correctrices, montrer l'ampleur des révisions des objectifs stratégiques qui seraient nécessaires, etc.

Tableau C.1

ECARTS ENTRE LE CDMT ET LES STRATEGIES

Purement illustratif

A remplir uniquement si jugé nécessaire –Adapter le format aux problèmes rencontrés

Identifier les écarts entre le CDMT et le chiffrage des stratégies et/ou du Plan, commenter, proposer des mesures correctrices, montrer l'ampleur des révisions des objectifs stratégiques qui seraient nécessaires, etc.

Programme	Année t+1		Année t+2		Année t+3		Commentaires
	CDMT	Stratégie	CDMT	Stratégie	CDMT	Stratégie	

ANNEXES AU DOCUMENT CDMT SECTORIEL

I/ PROJETS D'INVESTISSEMENT/DEVELOPPEMENT

L'annexe "projets d'investissement" présentera les projets d'investissement inclus dans le CDMT. Le tableau I.1., ci-dessous, présente l'information *minimale* à inclure dans cette annexe, qu'il appartient aux ministères de compléter s'ils le jugent utile.

Comme pour le CDMT, les prévisions de dépenses des tranches annuelles des projets seront données en monnaie courante, ainsi que les prévisions de dépense avant t et après t+3.

Le coût total d'un projet pourra être: soit (i) égal à la somme des tranches annuelles en monnaie courante; soit (ii) exprimé en monnaie constante, dans ce dernier cas il conviendra d'indiquer la base des prix adoptée (par exemple: dinar 2008).

Il conviendra de préciser, en note bas de page, le taux d'inflation et les taux de change utilisés, pour les projets bénéficiant de financements extérieurs. Le ministère des Finances communiquera les taux d'inflation et de change à utiliser.

Tableau I.1

CDMT t+1 à t+3: Projets d'investissement par programme										
Programme:.....	Avant t-3	t-3	t-2	t-1	t	t+1	t+2	t+3	Après t+3	Coût total
	<i>Exécution</i>				<i>Budget</i>	<i>Projections</i>				
Projets en cours										
Projet										
Total dépenses sur financement intérieur sur dons et prêts-projets										
Projet										
Total dépenses sur financement intérieur sur dons et prêts-projets										
Etc.										
Projets nouveaux										
Projet										
Total dépenses sur financement intérieur sur dons et prêts-projets										
Projet										
Total dépenses sur financement intérieur sur dons et prêts-projets										
Etc.										

AUTRES ACTIVITES SPECIFIQUES
(Facultatif-Si jugé nécessaire pour l'analyse)

Lorsque jugé nécessaire pour l'analyse, le tableau I.1 donnant les projections de dépense de développement pourra, être complété par les tableaux I.2. Ce tableau I.2 identifie par programme des activités spécifiques dont la programmation pluriannuelle est jugée particulièrement importantes, qui sont incluses dans le CDMT et qui seront financées à la fois par les titres I et II du Budget.

Ces activités spécifiques concerneront en général les projections de dépense liées à des programmes de réforme (par exemple, les projections de certaines dépenses liées à la mise en place de la GBO ou à la réforme LMD)

Tableau I.2. Autres activités spécifiques

	Année t-1 Réalizations	Année t Budget	Année t+1	Année t+2	Année t+3
			CDMT		
Programme					
Activité					
<i>Brève description</i>					
Total dépenses					
Rémunérations					
Moyens de service					
Interventions					
Développement					
Activité					
<i>Brève description</i>					
Total dépenses					
Rémunérations					
Moyens de service					
Interventions					
Développement					
Etc					
Programme					
Activité					
<i>Brève description</i>					
Total dépenses					
Rémunérations					
Moyens de service					
Interventions					
Développement					
Etc					
Etc					

II/ TABLEAUX DE CONSTRUCTION DU CDMT

Cette annexe présente deux tableaux essentiels pour la construction du CDMT.

Ces tableaux sont à remplir par programme

Le tableau II.1 montre par année du CDMT les composantes des projections: (i) la ligne de référence, qui correspondra en période de rodage de l'exercice CDMT au niveau actuel d'activités; (ii) les changements par rapport à la ligne de référence (économies et initiatives nouvelles); et (iii) les projections du CDMT somme algébrique de la ligne de référence et des changements.

Ce tableau II.1 sera construit en deux temps:

- Au cours des trois premiers mois de l'année, avant que les plafonds de dépense du CDMT global soient notifiés, les ministères pourront identifier des initiatives nouvelles, mais en restant réalistes et en respectant les recommandations formulées dans la circulaire du Premier Ministre. Ils construiront ainsi des CDMT "initiaux", ou projets de CDMT, qui seront transmis au ministère des finances en avril.
- Une fois les plafonds de dépense ministériels du CDMT global notifiés, en juin, les ministères sectoriels effectueront leur arbitrage interne, qui comprendra: (i) la ventilation des plafonds de dépense par programme; (ii) au sein de chaque programme, l'ajustement des initiatives nouvelles et/ou la recherche d'économies additionnelles, afin que les projections du CDMT respectent les plafonds du programme.

Le tableau II.2 vise essentiellement à expliquer les colonnes "changement" du tableau II.1. Les changements les plus importants sont détaillés par activités/projet, ou par groupes d'activités et projets.

Tableau II.1

Programme :

CDMT t+1 à t+3 (préparé l'année t)

Unité:	t-3	t-2	t-1	t	t+1			t+2			t+3					
	Réal.	Réal.	Réal.	Budget	Ligne de référence	Changements		CDMT	Ligne de référence	Changements		CDMT	Ligne de référence	Changements		CDMT
						Eco (-)	Nouv (+)			Eco (-)	Nouv (+)			Eco (-)	Nouv (+)	
Dépenses totales																
Rémunérations																
sur ressources générales du Budget																
ressources propres des établissements (1)																
Moyens des services																
sur ressources générales du Budget																
ressources propres des établissements (1)																
Interventions																
sur ressources générales du Budget																
ressources propres des établissements (1)																
Dépenses de développement																
sur ressources générales du Budget																
prêts projets																
dons projets																
ressources propres des établissements (1)																

(1) ressources propres des établissements publics couverts totalement par le CDMT (liste en annexe). Dans le secteur de la santé ajouter une ligne pour le financement de la CNAM

En période de démarrage de l'exercice, si la reconstitution historique des données présente des difficultés les réalisations pourront ne porter que sur l'année t-1

Tableau II.2

Focaliser ce tableau sur les changements les plus importants

INITIATIVES NOUVELLES ET CHANGEMENTS DU NIVEAU D'ACTIVITES

Programme	Année t+1		Année t+2		Année t+3		Fin du projet (3)	
	Economie	Nouveau	Economie	Nouveau	Economie	Nouveau	Année	Charg. recur.
Activité ou Projet (1) Rémunérations Moyens de service Interventions Développement								
<i>Commentaires (2)</i>								
Activité ou Projet: Rémunérations Moyens de service Interventions Développement								
<i>Commentaires (2)</i>								
Activité ou Projet: Rémunérations Moyens de service Interventions Développement								
<i>Commentaires (2)</i>								
Etc...								

(1) Ou groupes d'activités/projets

(2) Commenter l'effet de l'initiative sur la période du CDMT . Exemple fictif: un investissement de 1000 dans la médecine ambulatoire en 2010 ("Nouveau"=1000) permettra une économie de 50 sur les moyens en services des EPS en 2011 et 2012 ("Economie"=50)

(3) Uniquement pour les nouveaux projets d'investissement entrant en fonctionnement au-delà de t+3. Indiquer la date de mise en fonctionnement (colonne "Année") et les charges récurrentes additionnelles liées à ce fonctionnement (colonne "Charg. recur.")

**III/ LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DONT
LES RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES²¹ SONT COMPRISES DANS LE CDMT
MINISTERIEL**

A remplir

²¹ Ressources propres et financement de la CNAM, pour les EPS.

ANNEXE II. REFERENCES

Guides CDMT

- Afrique du Sud
<http://www.finance.gov.za/publications/guidelines/Preparation%20of%20Expenditure%20Estimates%20for%20the%202009%20Medium%20Term%20Expenditure%20Framework.pdf>
<http://www.finance.gov.za/publications/guidelines/2009%20MTEF%20guidelines%20-Budgeting%20guidelines%20for%20infrastructure%20and%20capital%20projects.pdf>
- Maroc
<http://www1.worldbank.org/publicsector/civilservice/frenchadmin/Maroc%20CDMT%20Guide%20m%E9thodologique.pdf>

Exemples de CDMT

Afrique du Sud

CDMT global présenté au Parlement au 7^{ème} mois de l'année budgétaire (MTBPS)

<http://www.finance.gov.za/documents/mtbps/2008/mtbps/MTBPS%20full.pdf>

Budget avec des prévisions pluriannuelles (Budget/CDMT)

<http://www.finance.gov.za/documents/national%20budget/2008/default.aspx>

Bengladesh- CDMT (MTEF) global et sectoriels

http://www.mof.gov.bd/mof2/index.php?option=com_content&task=view&id=125

Canada. Rapport sur les plans et priorités (CDMT et projet de performance)

Santé

<http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/performance/estim-previs/plans-prior/index-fra.php>

Agriculture et agroalimentaire

<http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1174061891718&lang=f>

Travaux publics

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rapports/text/rpps-f.html>

France. Loi de programmation (CDMT global) soumis au Parlement avec les documents budgétaires

http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2009/loi_programmation_financespubliques_2009_2012.pdf

http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2009/rapport_loi_programmation_financespubliques_2009_2012.pdf

http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2009/rapport_loi_programmation_financespubliques_2009_2012.pdf

http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2009/rapport_loi_programmation_financespubliques_2009_2012.pdf

France. Projets annuels de performance. La programmation pluriannuelle des dépenses par programme est présentée dans la section introductive des projets annuels de performance annexés à la loi de finances 2009

http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2009/pap/pdf/PLF2009_BG_SANTE.pdf

http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2009/pap/pdf/PLF2009_BG_SANTE.pdf

http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2009/pap/pdf/PLF2009_BG_AGRICULTURE.pdf

http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2009/pap/pdf/PLF2009_BG_RECHERCHE.pdf

Ile Maurice- Budget avec des prévisions pluriannuelles (Budget/CDMT)

http://www.gov.mu/portal/site/MOFSite/menuitem.5b1d751c6156d7f4e0aad110a7b521ca/a%20href?content_id=393bca5b1706a110VgnVCM1000000a04a8c0RCRD

Mali –Budget de programme pluriannuel compris dans les documents budgétaires

http://www.finances.gov.ml/loibudbget/Budget%20Programmes%20Prevision/index_budget_Prevision.htm

Articles sur le CDMT et les approches budgétaires pluriannuelles

- Préparation du Budget en Suède
http://www.minefi.gouv.fr/performance/pdf/procedure_budgetaire_suede.pdf
- A. Schick. La gestion des dépenses publiques. La section 5 traite du CDMT
<http://info.worldbank.org/etools/docs/library/242865/Schick.doc>
- Chapitre 3. Manuel de gestion des dépenses publiques. Banque mondiale. 1998.
- Chapitre 6 dans Richard Allen and Daniel Tommasi, "Managing Public Expenditure A Reference Book for Transition Countries" (*en anglais*).
<http://www.sigmaweb.org/dataoecd/46/35/35066562.pdf>

Analyses critiques:

- Whither MTEFs? –*En anglais*- Une discussion sur le CDMT (MTEF) disponible sur le blog de FAD-FMI (fiscal affairs department)
<http://blog-pfm.imf.org/pfmblog/2008/10/whither-medium.html>
- Marc Raffinot et Boris Samuel. Les cadres de dépenses à moyen terme : un instrument utile pour les pays à faible revenu ? Stateco no 100. 2006.
<http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaître/stateco/stateco100/stec100l.pdf>